

De l'importance des tâches territoriales à l'aube du XXIe siècle

Autor(en): **Juillard, Dominique**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): - **(2009)**

Heft 1

PDF erstellt am: **16.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-348785>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



Lorsque les services civils sont débordés, l'intervention de formations militaires permet de durer et de marquer des efforts principaux.

Territorial

De l'importance des tâches territoriales à l'aube du XXI^e siècle

Div (cr) Dominique Juillard

Président, ARMS

De tout temps, le soutien logistique des troupes et l'aide aux populations civiles ont été considérés comme des tâches sinon mineures, du moins pas aussi prestigieuses que les grandes cavalcades de divisions blindées ou les héroïques opérations défensives de l'infanterie. « L'intendance suivra, » disait Napoléon d'un ton condescendant. Mais comme le rappelait fort à propos le Général Pagonis, chef de la logistique américaine lors de la première guerre du Golfe : « *It's only when tanks run out of gas that people go headhunting for the logisticians* ».

Les tâches

Qu'en est-il aujourd'hui ? Quel est l'impact de la fin de la guerre froide sur le rôle des Grandes unités territoriales ? Comme toujours, c'est bien sûr l'analyse des menaces et des risques qui apporte la réponse.

Avant de procéder à cette analyse, il n'est peut-être pas inutile de rappeler quelles sont, en Suisse, les tâches traditionnellement attribuées aux formations dites territoriales. Pour faire – très – simple, tout en précisant que c'est lors de la mise en œuvre que les choses se compliquent, on peut regrouper ces missions sous trois chapeaux (sans qu'il faille voir un ordre de priorité dans cette énumération).

1. Faire le lien entre les autorités et les organes civils en charge de la sécurité (au sens large du mot, incluant la sécurité des personnes et des biens en cas de catastrophes naturelles ou technologiques) et l'armée. Coordonner l'engagement des moyens civils et militaires, notamment en cas de catastrophes.

2. Protéger les infrastructures vitales pour la bonne marche du pays : réseaux routiers et ferroviaires, sites de production et de transport d'énergie, infrastructures de communication, etc.

3. Une autre tâche essentielle est bien sûr d'assurer le soutien logistique des formations de combat. Mais dans ce contexte, il n'est pas nécessaire de s'y attarder, car cela n'a pas fondamentalement changé par rapport à hier.

Défense générale

Il a déjà suffisamment été question dans ces colonnes des profondes mutations qui caractérisent le paysage sécuritaire à l'issue de la guerre froide et il n'est donc pas nécessaire d'y revenir longuement. Avant la chute du mur de Berlin, la situation dans le domaine sécuritaire était à la fois simple et clair : d'un côté une menace majeure, unidimensionnelle et unidirectionnelle – à savoir une menace militaire contre notre territoire venant de l'Est. De l'autre, des risques – désordres intérieurs, catastrophes naturelles – mais dont l'impact était incomparablement moins grave que celui de la menace principale.

A situation simple, organisation simple ! Pour la sécurité de l'individu et le maintien de l'ordre public : la police ; pour la sécurité collective et la protection du territoire : l'armée. Enfin, en cas de catastrophe, les pompiers et la protection civile. Par ailleurs, tout était prévu pour qu'en cas d'agression militaire contre notre territoire, on passe rapidement à une militarisation quasi totale de la société.

Sous le label « défense générale, » l'ensemble des tâches étatiques (information, transports, télécommunication, santé publique, etc) était organisé de telle sorte qu'en un minimum de temps, elles pouvaient être intégralement militarisées en cas d'agression du pays. A la menace militaire globale correspondait une militarisation globale du pays. La mission prioritaire des Grandes unités territoriales était alors de faire le lien entre autorité politique civile et commandement militaire et de mettre en œuvre ces services dits « coordonnés. »

Depuis la fin de la guerre froide, la situation s'est singulièrement compliquée. Désormais la menace est diffuse et complexe. Les risques et les menaces se globalisent et se mondialisent. La frontière entre sécurité intérieure (tâche prioritaire de la police) et sécurité extérieure (mission prioritaire de l'armée) s'estompée. A cela s'ajoute la complexité technique croissante de notre environnement et les mutations climatiques, qui augmentent de manière drastique le risque de catastrophes technologiques et naturelles.

La conséquence majeure de cette nouvelle donne est que plus que par le passé et pratiquement dans tous les cas de figure, forces de police, armée et organisation de sécurité civiles sont appelées à opérer étroitement ensemble, du début à la fin d'une action. Quelques exemples récents illustrent cette évolution :

La lutte contre les incendies et les inondations est une affaire qui concerne les pompiers et la protection de la population. Mais qu'en est-il lorsque les feux de forêts prennent l'ampleur des catastrophes que l'on a connues en Grèce ou au Portugal ces dernières années ? Qu'en est-il lorsque des crues de rivières touchent des millions d'habitants, comme ce fut le cas en 2002 le long de l'Elbe. *Quid* lorsque l'ensemble des vallées alpines sont exposées à un risque d'avalanche élevé et que des milliers de vacanciers restent bloqués dans les stations de sport d'hiver ?

La protection des installations et des personnes contre des actes de malveillance est en principe du ressort de la police. Mais qu'en est-il lorsque cette menace, ponctuelle, devient globale, comme par exemple en France voisine lorsque l'ensemble du réseau TGV devient la cible d'attentats ? Qu'en est-il lorsque de nombreuses missions diplomatiques sont menacées simultanément ?

Le maintien de l'ordre public est l'affaire de la police, tout le monde en convient. Qu'en est-il lorsque à Nouvel An, près de 1200 voitures partent en fumée, ou que l'ensemble des banlieues d'une grande agglomération s'embrase ou encore que les supporters frustrés d'un club sportif mettent une ville à feu et à sang ?

La lutte contre le crime organisé et les migrations illégales sont du ressort de la police. Là encore, il y a consensus. Mais qu'en est-il lorsque le crime organisé gangrène des régions entières -comme l'illustre l'affaire des ordures à Naples- ou que les vagues d'immigrés clandestins se comptent par milliers comme le long des côtes italiennes ?

Qu'en est-il lorsque au sein d'une foule de manifestants se mêlent des noyaux durs de provocateurs, armés de fusils automatiques et de grenades, ou des bombes humaines - comme ce fut le cas à Mitrovica et aujourd'hui encore en Irak.

Les solutions

Que faire ? Trois réponses sont possibles :

Augmenter l'effectif de la police et des pompiers... mais à quel prix pour le contribuable ? Et comment occuper ces forces de police et ces pompiers lorsqu'elles ne sont pas engagées ?

Engager des sociétés de sécurité privées, du type Sécuritas... mais qu'en est-il alors du monopole de l'Etat en matière d'emploi de la force pour garantir l'ordre et la sécurité ?

L'armée en appui subsidiaire des moyens civils

Quelle solution est la moins onéreuse, la plus démocratique et la plus proche de notre tradition de milice ? A n'en pas douter l'armée, qui en Suisse n'est rien d'autre que les citoyens en armes ! C'est l'essence même du système de milice : la prise en compte par les citoyens eux-mêmes -au sens d'un service à la collectivité- des tâches sécuritaires incombant à l'Etat - dont le rôle premier est de protéger ses habitants. C'est aussi la volonté du peuple suisse, qui a massivement plébiscité le système de milice en acceptant le modèle d'Armée XXI lors de la votation populaire de mai 2003.

Que faut-il en déduire pour les Grandes unités logistiques ? Tout simplement qu'elles sont aujourd'hui un acteur incontournable dans tous les cas de figure où il est nécessaire de garantir la sécurité du pays ou des citoyens. La Grande unité logistique est le carrefour où se rencontrent les autorités civiles régionales (cantons/communes) les autorités militaires nationales et les représentants des organisations civiles de sécurité et de secours (polices, pompiers, protection civile, Croix-Rouge). C'est à ce carrefour que sont articulés et mis en œuvre les moyens civils et ceux de l'armée. Que ce soit le G8 à Evian en 2003, ou le WEF annuel à Davos, ou encore l'Euro 08 : l'interlocuteur militaire principal est le commandant territorial.

Tous les conflits actuels (Balkans, Proche-Orient, Irak, Afghanistan) illustrent -souvent dramatiquement- l'imbrication toujours plus forte entre armée, police et population civile. Ce n'est d'ailleurs pas par hasard si dans l'organisation des états-majors, on a créé une nouvelle cellule (au même titre que les opérations, le renseignement ou le soutien logistique) qui s'occupe de la coopération civilo-militaire (CIMIC).

Aujourd'hui, la dimension territoriale est au cœur de la manœuvre opérative et pour en garantir son succès, les tâches territoriales doivent être prise en compte dès sa conception. Il est loin le temps où le général pouvait se contenter d'ordonner : l'intendance suivra !

Concluons par un petit test. Protéger les Ambassades étrangères sur sol suisse, est-ce une mission pour l'armée de milice ?

Oui, car il s'agit d'objectifs vitaux pour la défense de nos intérêts... et c'est à l'armée de milice qu'il appartient de les défendre si les autres moyens ne sont pas adéquats ou suffisants (cqfd). Et qui est chargé de la mise en œuvre de cette sécurité ? Le commandant territorial !

D. J.